

4 mars 2022

PARTENAIRES AFFINITAIRES

Engagements réciproques MPCC / SYMPATHISANTS

Engagements des Partenaires affinitaires « Sympathisants » envers le MPCC :

- Adhérer à la philosophie du MPCC (promouvoir l'image du cyclisme en luttant contre le dopage, et toute forme de triche),
- Ne pas défendre les intérêts de coureurs ayant été suspendu plus de 6 mois pour dopage ou ayant fait l'objet d'ouverture de procédures **telles que définies au règlement interne MPCC, à compter de la date d'adhésion.**
- Ne pas utiliser pour la communication (publicité ou autres) des coureurs ou membres de staff suspendus pour dopage, ou ayant fait l'objet d'ouverture de procédures **telles que définies au règlement interne MPCC, à compter de la date d'adhésion.**
- Ne pas engager dans les staffs de communication cyclisme (relations publiques, consultants, autres) des coureurs suspendus pour dopage ou personnes impliquées dans des affaires de dopage, ou ayant fait l'objet d'ouverture de procédures **telles que définies au règlement interne MPCC, à compter de la date d'adhésion.**
- Nomination d'un contact référent,
- Encouragement aux différentes familles d'adhérer à MPCC,
- Envoi d'une demande motivée individuelle motivée au MPCC,
- Versement d'une contribution et possibilité de dons complémentaires

Engagement du MPCC envers les Partenaires affinitaires « Sympathisants » :

- Information régulière des Sympathisants adhérents sur l'activité du MPCC,
- Envoi des comptes rendus de réunion (notamment sur l'application des règles entre équipes),
- Etudes des propositions des Sympathisants pour crédibiliser le cyclisme,
- Invitation à l'assemblée générale sans droit de vote sur proposition du président